

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1846.

Budget de la Chambre pour l'exercice 1847.

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ, PAR M. MAST DE VRIES (1).

MESSIEURS,

Avant d'aborder le Budget de la Chambre pour 1847, la commission de comptabilité vous propose, conformément à vos usages, d'arrêter définitivement les comptes de l'exercice 1845.

Voici la situation :

Le 17 décembre 1844, vous avez fixé le chiffre du Budget de 1845 à . . . . .	fr.	393,450	»
Les changements et les dépenses extraordinaires qui ont dû avoir lieu pour pratiquer un nouveau mode de chauffage et d'aérage dans le local de vos séances, vous ont déterminé, Messieurs, à voter, le 16 mai 1846, un crédit supplémentaire de . . . . .		60,000	»
Le chiffre définitif se trouve ainsi être de . . . . .	fr.	453,450	»
A REPORTER. . . . .	fr.	453,450	»

(1) La commission, présidée par M. DUMONT, est composée de MM. RODENBACH, DE LEHAYE, DONNY, OSY, MAST DE VRIES et DE DECKER.

REPORT. . . . . fr.	453,450 »
Les dépenses de toute nature, appuyées de pièces régulières, sont, d'après l'examen et la vérification que nous en avons faits, de . . . . . fr.	452,153 98
<hr/>	
L'exercice de 1845 se réglerait avec un boni de . . . . . fr.	1,296 02
Un membre ayant renoncé à . . . . .	211 64
pour l'indemnité qui lui revenait au mois de septembre,	
<hr/>	
l'excédant réel est de . . . . . fr.	1,507 66
<hr/>	

Les prévisions pour 1847 sont identiquement les mêmes que celles pour 1846, sauf une majoration de 200 francs pour le traitement du bibliothécaire, que nous vous proposons de fixer définitivement à 3,000 francs ; le chiffre serait ainsi de 395,650 francs. Cependant si la session avait une durée de plus de 8 mois, ou si le nombre des membres de la Chambre devait subir une augmentation par suite du recensement de la population, un crédit supplémentaire deviendrait nécessaire.

A la suite des rapports que nous vous avons présentés les sessions précédentes, vous avez fixé définitivement les appointements de plusieurs des fonctionnaires et employés de la Chambre. Nous n'avons qu'à nous féliciter de cette mesure ; nous espérons, Messieurs, que vous en agirez de même relativement au bibliothécaire. On évitera ainsi pour l'avenir des demandes de majoration de traitements qui doivent répugner autant à ceux qui les sollicitent qu'à ceux qui ont le pouvoir de les accorder.

Le chiffre demandé serait réparti de la manière suivante :

Arr.	1 <sup>er</sup> .	Indemnité des membres. . . . . fr.	272,000 »
—	2.	Traitement du greffier . . . . .	5,000 »
—	3.	— du commis-greffier . . . . .	2,500 »
—	4.	— du commis au greffe . . . . .	1,800 »
—	5.	— du bibliothécaire . . . . .	3,000 »
—	6.	— du sous-bibliothécaire . . . . .	2,000 »
—	7.	— des sténographes . . . . .	22,000 »
—	8.	— du chef huissier . . . . .	1,700 »
—	9.	— du premier huissier de salle. . . . .	1,450 »
—	10.	— du deuxième huissier de salle . . . . .	1,200 »
—	11.	— des neuf messagers . . . . .	9,000 »
—	12.	— de la concierge . . . . .	1,050 »
—	13.	Crédit pour le salaire des gens de peine . . . . .	2,950 »
—	14.	Achat de livres et documents utiles pour les travaux de la Chambre . . . . .	5,000 »
			<hr/>
A REPORTER. . . . . fr.			330,650 »

	REPORT. . . . . fr.	330,650 »
ART. 15.	Impression des documents relatifs aux anciennes as- semblées législatives du pays . . . . .	5,000 »
— 16.	Papier, plumes, feu, lumière, ameublement, im- pressions et dépenses imprévues . . . . .	60,000 »
		<hr/>
	Fr.	395,650 »
		<hr/>

*Le Rapporteur,*

**MAST DE VRIES.**

*Le Président,*

**G. DUMONT.**

